

CHAMPIONNAT NATIONAL ELITE – SÉLECTIONS ÉQUIPES DE FRANCE

(HUIS CLOS)

14, 15 et 16 mai 2021

Piscine Yves Blanc, 26 avenue des écoles militaires 13100 AIX EN PROVENCE

Règlement spécifique de la compétition

1°/ Préambule

La Commission Nationale Nage avec palmes et le club Pays d'Aix Natation vous convie à cet évènement.

➤ Sportifs concernés.

La liste des sportifs pouvant prendre part à cette compétition a été définie par la direction technique nationale.

➤ Objectif de la compétition.

L'objectif de cette compétition est de permettre, dans le respect des règles sanitaires, de procéder à la sélection pour les équipes de France de nage avec palmes. À cette fin, une liste a été établie par la direction technique nationale afin de permettre une réelle confrontation entre les sportifs.

Le règlement sportif de nage avec palmes Version 2020-01 rédigé par la CNNAP et approuvé par le Comité Directeur de la FFESSM s'applique à cette compétition.

Rappel : Comme en toutes circonstances, les minimes prenant part à la compétition ne sont pas autorisés à nager en combinaison. Ils ne peuvent utiliser que des palmes plates.

2°/ Engagements

Les nageurs devront être à jour au niveau de leur licence, assurance, certificat médical. Les engagements seront enregistrés sur IntraNap par les clubs. Vous y accéderez avec votre identifiant et votre mot de passe habituels. Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à contacter le concepteur du programme à ces adresses : intranap@nageavecpalmes-ffessm.com; et informatique@nageavecpalmes-ffessm.com

Rappel :

- Il n'y a pas de juge à engager : le collège des juges est mis en place par la commission nationale de nage avec palmes.
- La compétition se déroulant à huis clos, concernant les clubs seuls les entraîneurs, chefs d'équipe et accompagnateurs (conducteurs) seront autorisés à entrer dans l'établissement. Aucun spectateur n'est autorisé. Le juge arbitre ainsi que le délégué de la compétition ont toute latitude pour s'assurer du respect de cette mesure de huis clos imposée par la situation sanitaire.

La date limite des engagements sur IntraNap est le 06 mai 2021 à 20 heures.

A la clôture des engagements, un mail automatique vous sera adressé pour la vérification de vos différents engagements. En cas d'engagements hors délais nous appliquerons les pénalités habituelles (J-6). En cas d'erreurs

d'orthographe des noms, d'incohérence entre récapitulatif winpalme/IntraNap vous communiquerez les corrections par email à : secretaire_technique@nageavecplames-ffessm.com qui fera apporter les modifications et ce, **avant le 10 mai 2021 à 20h00**.

Aucune autre correction ou ajout ne sera acceptée après ces dates de clôture des engagements.

3°/ Engagements des relais et du 50m apnée

Concernant les relais, IntraNap ne permet actuellement pas de les engager pour la compétition.

Concernant le 50m apnée, IntraNap présente actuellement un décalage des catégories empêchant l'engagement de certains cadets.

Pour ces raisons, si un de vos nageurs est concerné par ce blocage du 50m apnée ou si vous souhaitez engager un relai ou des relais, il vous faut envoyer par mails les engagements concernés **avant le 6 mai 20h00** à : informatique@nageavecplames-ffessm.com et winpalme@nageavecplames-ffessm.com

Le mail doit préciser :

- Pour le 50m apnée :
 - Prénom
 - NOM
 - Date de naissance
 - N° de licence FFESSM
 - Club
 - La course (50m apnée)
 - Le temps d'engagement

- Pour le ou les relais :
 - La course
 - Le temps d'engagement
 - Le club
 - Si les relayeurs sont déjà connus, pour chaque relayeur :
 - Prénom
 - NOM
 - Date de naissance
 - N° de licence FFESSM

4°/Documents administratifs.

Il est recommandé d'envoyer par email vos documents administratifs, les clubs ont la possibilité de les adresser par email dès réception du règlement spécifique à : secretaire_technique@nageavecplumes-ffessm.com jusqu'au 6 mai 2021 - 20h00

Par contre à votre arrivée, 1 personne de votre club déposera le classeur de documents administratifs au secrétariat pour vérification, et celui-ci vous sera restituer à la fin de la compétition.

Pour mémoire ; Licence 2021, assurance 2021, certificat médical, attestation signée de compréhension de réponse négative au QS-SPORT, autorisations parentales, auto-questionnaire covid19 pour entraîneurs, nageurs, juges, attestation TIV pour les bouteilles d'immersion.

5 / Droits d'engagements

Voir Annexe Annuelle N° 01 « Compétitions Nationales », même réglementation que pour le Championnat N.

6°/ Technique

Bassin intérieur de 50m 8 couloirs, plots d'un côté, chronométrage électronique Stramatel des 2 cotés,
Pas de bassin de récupération, Zones de PPG réservées en haut des gradins pour les participants ayant nagés.
(Repérées sur plan des gradins « zone de récupération »)

7°/ Gonflage des bouteilles d'Immersion

- Dates et horaires de gonflage
 - Tous les jours durant les échauffements
- Contrôle des bouteilles
 - Le contrôle des bouteilles sera réalisé avant le gonflage.

8°/ Programme piscine

Jeudi 13 mai 2021	
16h00- 19h00	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Installation et préparation du bassin et abords
17h00- 18h00	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil des clubs (dans le hall d'accueil de la piscine), & dépôt des documents administratifs 1 personne par club <p><u>Pour les clubs retardataires une permanence de 30mn sera assurée le vendredi matin 14mai de 8h45/ 9h15</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créneaux d'échauffement pour les clubs, 17h00 et 19h00 avec l'obligation de prévenir pour connaître l'effectif concerné au plus tard mardi 11 mai (contact : secretaire_technique@nageavecplumes-ffessm.com) <p><i>Les horaires pourront être modifiés en fonction des recommandations sanitaires.</i></p>

Championnat national	Horaires/dates	
Aix en Provence		
VENDREDI 14 MAI		
	7h45	Ouverture portes piscine
	7h45/8h15	Installation clubs
	8h30/9h15	Echauffement
<i>Réunion collège juges</i>	8h30	
<i>Réunion Chefs d'équipes</i>	9h00	
	9h15/9h30	<i>Essais chrono mep juges/ répétition .déroulement</i>
	9h30	1 ^{er} départ session 1
	11h30	Fin de la session 1
	15h/15h45	Echauffement
	16h	1 ^{er} départ session 2
	17h	Fin de la session 2
SAMEDI 15 MAI		
	7h45	Ouverture portes piscine
	7h45/8h15	Installation clubs
	8h30/9h15	Echauffement
	9h30	1 ^{er} départ session 3
	11h30	Fin de la session 3
	15h/15h45	Echauffement
	16h	1 ^{er} départ session 4
	17h	Fin de la session 4
DIMANCHE 16 MAI		
	7h45	Ouverture portes piscine
	7h45/8h15	Installation clubs
	8h30/9h15	Echauffement
	9h30	1 ^{er} départ session 5
	11h30	Fin de la session 5
	15h/15h45	Echauffement
	16h	1 ^{er} départ session 6
	17h	Fin de la session 6
		Bon retour

Nota : Les horaires sont donnés à titre informatif et pourront évoluer en fonction des engagements et de l'évolution des conditions sanitaires.

9°/Informations diverses

- *-Durant la compétition, une attention particulière sera demandée aux clubs dans :
 - ✓ La gestion de leur déchet.
 - ✓ L'utilisation des vestiaires pour se changer, (le changement de tenue dans les gradins où en bordure des bassins est interdite). Voir §1.4 du règlement sportif nage avec palmes V-2020-01

*-Le port du bonnet de bain est obligatoire

*-Pendant l'heure du déjeuner, les clubs auront la possibilité de laisser leur matériel à la piscine

*-Chaque soir, les gradins, casiers/vestiaires devront être libérés.

*-Les chaussures sont strictement interdites sur l'ensemble des bassins du complexe aquatique.

*-Pas de bassin de récupération **accès interdit au bassin de récupération**.

Zones de PPG réservées en haut des gradins pour les participants ayant nagés. (Repérées sur plan des gradins « zone de récupération »).

10°/ Plan de circulation aux abords du bassin.

Voir les documents en annexes

Annexe n°1 Plan d'accès aux vestiaires et gradins

Annexe n°2 Plan d'accès niveau bassin sens de circulation

11°/ Instructions Covid 19

- **Consignes générales :**
- Compétition à Huis Clos (les portes seront verrouillées dès le début de la compétition)
 - **Test COVID (Antigénique ou PCR) négatif de moins de 72h00 sera nécessaire pour participer (nageurs, entraîneurs, chefs équipes, organisateur, juges, CNNAP)**
 - Le port du masque est permanent en dehors de l'eau et lors de toute circulation dans la piscine
 - Respect des distances, les gradins seront nominatifs par clubs afin de respecter la distanciation
 - Désinfection des mains
 - Entrée à la piscine club par club par l'extérieur puis accès gradins, puis accès aux vestiaires et bassin

➤ **Consignes particulières**

Une information (protocole Covid) détaillée sera communiquée ultérieurement aux clubs et juges pour le cheminement à l'intérieur de l'établissement, la disposition, l'accès aux vestiaires et douches, les entrées/sorties, circulation autour du bassin pendant l'échauffement et pendant la compétition, ainsi que, les recommandations pendant le déroulement de la compétition (arrivée chambre d'appel, plots de départ, tenue, matériel, etc.)

Documents FFESSM
dessous)

Fiche de recommandations liées à l'épidémie Covid 19 (ci-dessous)

Auto-questionnaire Covid 19 (en annexe)
Affiche désinfection du matériel collectif (en annexe)
Liste des SHN émanant de la DTN

Documents Ministère des Sports

Affiche Information coronavirus (en annexe)
Justificatif de déplacement SHN- JUGES (en annexe)
Attestation dérogatoire SHN (en annexe)

Fiche de recommandations liée à l'épidémie COVID 19

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Fiche de recommandations liée à l'épidémie COVID 19

Les présentes recommandations sont la déclinaison actualisée des dispositions gouvernementales et de celles du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports reprises dans les divers guides et protocoles modifiés.

Tous les documents auxquels il est fait référence sont téléchargeables sur le site de la fédération :
<https://ffessm.fr/actualites/recommandations-post-confinement-lie-a-l-epidemie-de-covid-19>

Elles viennent en complément des dispositions particulières qui pourraient être prises par les autorités locales, les propriétaires, les gestionnaires et les directeurs des établissements fréquentés par les structures de la FFESSM (notamment le POSS, les recommandations de fonctionnement et organisation, règles d'accès, gestion des flux ...).

Il est rappelé que dans le respect des textes en vigueur :

- Les activités subaquatiques individuelles et collectives du champ délégataire de la FFESSM et/ou prévues aux statuts et RI de la FFESSM sont autorisées et ce, sous toutes leurs formes.
- La nature des activités subaquatiques ne permettant pas une distanciation de 2 m pendant la pratique, cette disposition ne s'applique pas à nos activités.
- Dans les territoires où l'état d'urgence sanitaire (EUS) est encore en vigueur, les activités subaquatiques sont autorisées uniquement en plein air (sauf pour les sportifs inscrits en liste de haut-niveau).

Dispositions administratives

- Désignation d'un référent COVID au sein de l'organisation en charge de l'application des recommandations fédérales et de faire le lien avec l'exploitant de l'établissement d'accueil.
- Renseignement de l'auto-questionnaire avant la compétition.
- Rappel par voie d'affichage de la procédure de désinfection des matériels subaquatiques et, si manquant, des règles de distanciation physique ainsi que des gestes « barrières ».
- Procédures administratives numérisées et paiement sans contact à privilégier.

Consignes générales

- Non-participation à la compétition des personnes présentant des symptômes du COVID 19 (fièvre, toux, mal de gorge, nez qui coule, perte de goût et de l'odorat ...) ou personne contact de moins de 7 jours.
- Mise en place avec l'exploitant d'une organisation facilitant la distanciation physique.
- Hors pratique sportive, accès aux douches et à la zone de compétition, port du masque obligatoire pour tous (personnes âgées de plus de 11 ans) jusqu'à la zone de mise à l'eau.
- Port du masque dans la zone de compétition :
 - Obligatoire pour tous les nageurs / plongeurs / joueurs jusqu'à leur installation sur la plage correspondant à leur ligne d'eau ou leur zone de mise à l'eau ;

- Obligatoire pour tous les officiels statiques (à la table de marque par exemple), les membres du staff (entraîneurs, encadrement médical et paramédical...) et les sportifs remplaçants statiques.
- Non obligatoire pour les officiels qui ont une activité physique et/ou une interaction directe avec les compétiteurs (starter, juge arbitre).
- Non obligatoire mais conseillé pour l'arbitre principal ou juge principal.
- Non obligatoire mais conseillé pour l'entraîneur principal du club ou de l'équipe, celui-ci ayant une interaction directe avec les sportifs lors de l'activité physique (échauffement, jeu ...).
- Remise du masque dès que possible à la fin de la compétition (pas obligatoire pendant les pauses et les mi-temps ou lors du changement de joueurs rapide).
- Tout matériel des officiels mutualisé (chronomètre, stylo...) sera désinfecté avant la 1^{ère} utilisation et entre chaque utilisateur.
- A défaut de points d'eau avec savon accessibles, mise à disposition de solution hydroalcoolique.
- Désinfection des transpondeurs pour les épreuves d'eau libre.
- Poubelles à disposition pour les masques utilisés.

Effectifs

Gestion des flux (notamment au sein des vestiaires individuels et collectifs) et dimensionnement du nombre maximal de pratiquants dans l'établissement d'accueil et par ligne d'eau dans les différentes phases de la compétition (entraînements, échauffements, récupérations...) à définir avec l'exploitant de l'établissement, dans le respect des règles ministérielles (voir guide de recommandations des équipements sportifs du MS – p. 14).

Accueil du public (uniquement dans les territoires non concernés par l'état d'urgence sanitaire)

- Espace dédié et délimité pour les accompagnateurs, les parents des sportifs et les visiteurs.
- Port du masque obligatoire et mise à disposition d'une place assise.
- Dans le cas où la manifestation se déroule dans un département de circulation active du virus, respect des règles cumulatives suivantes :
 - Distance minimale d'un siège entre chaque personne ou groupe de 10 personnes maximum qui sont venues ensemble ou qui ont réservé ensemble ;
 - Accès interdit aux espaces permettant des regroupements, sauf s'ils sont aménagés de manière à garantir la distanciation physique de 1 mètre au minimum entre 2 personnes.

Organisation

- Organisation des espaces et des circulations de manière à maintenir les distances ; zonage par secteurs avec délimitation physique (barrières...) et système d'accréditation recommandé.
- Stationnement sur les plages des bassins réduit au strict minimum ainsi que le passage dans les vestiaires collectifs (passage intégrant la prise d'une douche savonnée avant et après la pratique).
- Limitation de la durée des briefings et maintien des règles de distanciation (forme dématérialisée à privilégier si opportun et possible).
- Lors des phases dites « statiques » (récupération, prises des informations de l'entraîneur...) :
 - Hors d'eau : maintien d'un espace personnel permettant de respecter les règles de distanciation physiques sur les plages des bassins ;
 - Dans l'eau : éviter les regroupements aux murs des bassins ; privilégier le maintien du masque de plongée et du détendeur en bouche pour les sportifs plongeurs.
- Respect des horaires et départ dès la fin de la séance.

Equipements individuels et matériels mis à disposition

- Identification du matériel personnel afin d'éviter toute confusion : chaque pratiquant est responsable de son propre équipement.
- Actions de partage de matériel pendant l'activité proscrites.
- Rincage et décontamination systématique des matériaux mis à disposition entre chaque utilisateur dans le respect des préconisations fédérales.

Contrôle des matériels

- Suppression de tout contact avec le matériel présenté au juge par le nageur/plongeur, si ce n'est pour apposer la vignette attestant du passage au contrôle et de la conformité du matériel.

Speaker

- En cas de compétition avec speaker, rappel régulier des principales mesures à respecter.

Affichage des résultats

- En vue d'éviter les attroupements, prévoir plusieurs emplacements dédiés à l'affichage des résultats (privilégier une publication en ligne si possible).

Remise des prix

- Adaptation des podiums permettant de respecter les règles de distanciation physique.
- Limitation des contacts : les sportifs vont chercher leur médaille ; pas de serrage de mains et d'embrassades.
- Port du masque obligatoire y compris pour les photos individuelles ou de groupe.

Contrôle anti-dopage

- Organisation du local réservé aux CAD dans le respect des règles de distanciation (distance entre les chaises dans la zone d'attente...).
- Mise à disposition de masques et de solution hydro alcoolique.
- Respect de dispositions édictées par l'AFLD et l'AMA en la matière.

Buvette / Petite restauration

- Respect du protocole sanitaire des hôtels, cafés et restaurants.

Déplacements collectifs (véhicules et bateaux)

- Pas de réduction de la capacité de transport avec respect de la distanciation physique.
- Port du masque pour tous (chauffeur / pilote y compris sauf s'il est séparé par une paroi) y compris dans les voitures individuelles si les passagers ne sont pas issus d'une même famille.
- Mains propres à l'entrée du véhicule / bateau (mise à disposition de solution hydro alcoolique).

Sécurité

Un pratiquant en difficulté doit être assisté (principe citoyen) d'autant que celui-ci est présumé non à risque de transmission virale !

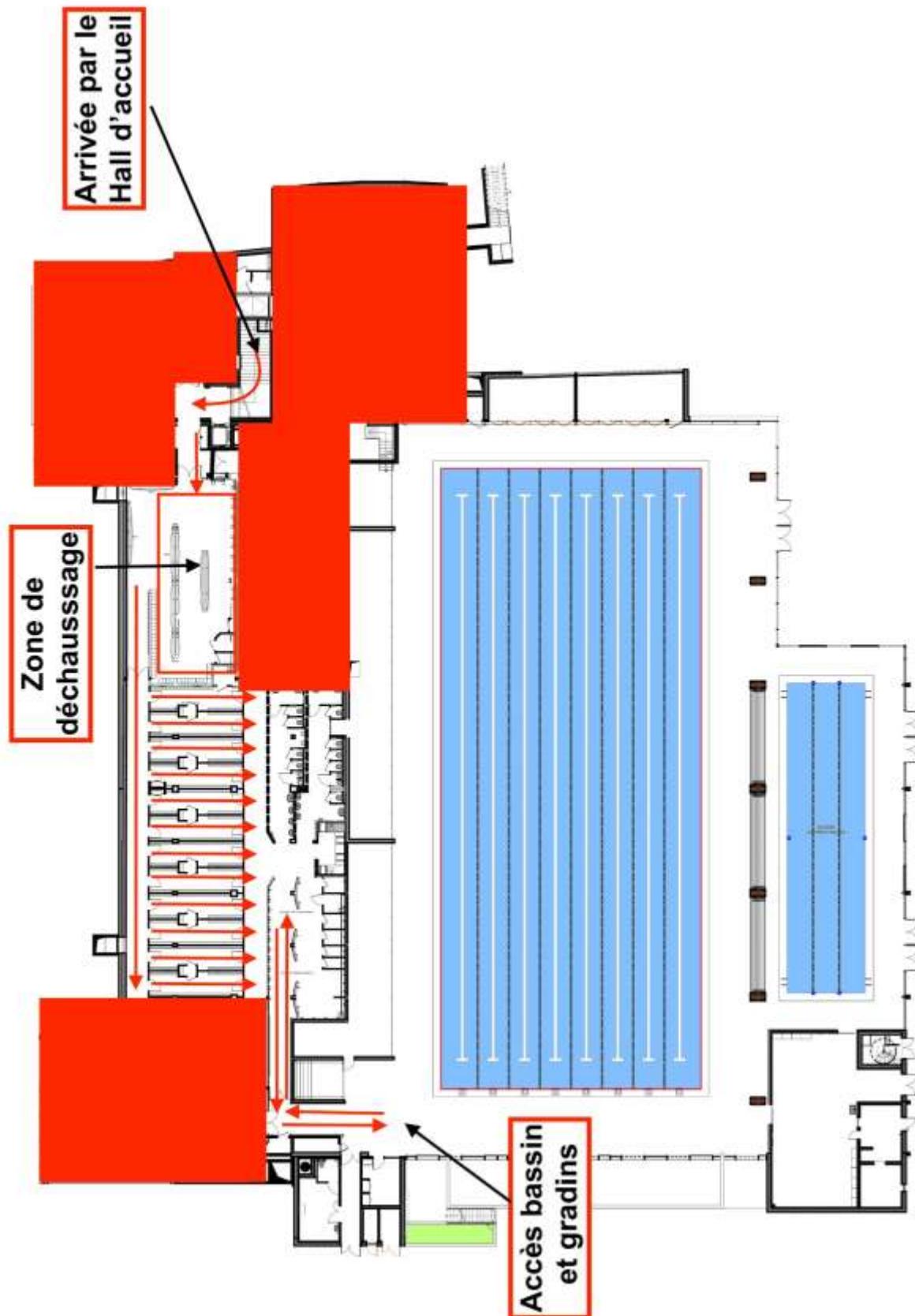
En sus de la réglementation en vigueur par activité subaquatique et afin de garantir la sécurité des pratiquants et de l'encadrement en cas d'intervention nécessitant un contact et une insufflation, veiller à tenir à disposition des encadrants et à proximité immédiate, le matériel adéquate : BAVU, gants, masques chirurgicaux (en prévoir plusieurs / privilégier le masque tissu en milieu humide), lunettes de protection, solution hydro alcoolique...

Gestion de cas de suspicion COVID 19

Personne non admise.

Voir protocole sanitaire du ministère (pages 16 à 18 du guide de rentrée sportive du MS).

Annexe n°1 Plan d'accès vestiaires et gradins



Annexe n° 2 Plan d'accès bassin sens de circulation

